



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 21/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET** : Désignation d'un représentant de la CCPP au conseil d'administration du collège Rabelais de l'Escarène

**Décision n° 22 12 39**

*L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

***Étaient présents*** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

***Absents représentés*** : Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Madame Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance*

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article R421-14 du code de l'éducation, modifié par décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 - art 2, l'assemblée communautaire est chargée de désigner son représentant au Conseil d'administration du collège François Rabelais à L'Escarène.

Il rappelle que, par la délibération 20 10 20 du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le conseil communautaire avait désigné comme représentant de la CCPP monsieur Albin à ce conseil d'administration. Toutefois, il vient d'être désigné comme personne qualifiée au sein de ce même conseil d'administration. Le conseil communautaire doit donc désigner un autre représentant de la CCPP.

Monsieur le Président propose de désigner Madame Marie-Thérèse Barrios Breton

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,  
après en avoir délibéré,**

**Vu** l'article R421-14 du code de l'éducation, modifié par décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 - art 2, qui prévoit dans la composition des conseils d'administration des collèges un représentant de la commune siège et un représentant de l'EPCI.

**Vu** la nomination de monsieur Albin en qualité de personne qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Rabelais de l'Escarène

**Désigne** Madame Marie-Thérèse Barrios Breton pour représenter la communauté de communes du pays des Paillons au conseil d'administration du collège François Rabelais à L'Escarène.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 27*

*Nombre de votants : 30*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
G. SARAMITO**

**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**